

Communication d'Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, au Conseil des ministres du 20 avril 2016

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a présenté ce jour au Conseil des ministres, une communication sur la création et le spectacle vivant.

Le spectacle vivant en France, c'est :

- 1300 compagnies et ensembles indépendants aidés par l'État,
- Près de 360 établissements culturels labellisés,
- Plus de 4000 festivals.

Dans un contexte économique tendu, qui voit d'importantes baisses de financement de la part de certaines collectivités territoriales, le gouvernement entend encourager la vitalité de la création. Pour Audrey Azoulay, l'affirmation de l'indépendance artistique au travers de la loi en cours de discussion en 2^{ème} lecture au Parlement, doit être confortée par des moyens nouveaux, afin de garantir son accès à un public plus large, et notamment aux jeunes générations, et pour soutenir un secteur créateur d'emploi pour notre pays.

Le Premier ministre a annoncé lors de son récent déplacement au Centre Pompidou-Metz la levée partielle de la réserve de précaution pour 50 millions d'euros (dont 29 millions d'euros pour les crédits d'intervention du spectacle vivant dans tous les territoires).

Soutenir la création et l'indépendance artistique

En 2016, ce sont **12,5 millions d'euros de mesures nouvelles** qui viennent renforcer les dispositifs de soutien :

- Aux ensembles et compagnies indépendants du spectacle vivant,
- Aux résidences d'artistes,
- Aux lieux intermédiaires et indépendants, véritables laboratoires de recherche pour la création.

Cela se traduit par :

- **Un soutien spécifique aux conventionnements** d'équipes artistiques avec l'Etat qui permettra à la fois une meilleure structuration et diffusion de leurs spectacles.

Plus de 70 équipes artistiques notamment pourront consolider leur modèle économique et mieux assurer leur développement national et international grâce à ce nouveau programme d'aide.

- **Une politique de résidences d'artistes** plus affirmée dans les établissements de création et de diffusion, dans toutes les disciplines, et favorisant les jeunes artistes.

Près de 140 projets de résidences seront aidés, partout en France.

- Un encouragement **au compagnonnage et aux lieux intermédiaires et indépendants implantés en zone rurale aussi bien qu'en zone urbaine**, favorisant le partage des outils de travail et la solidarité professionnelle entre compagnies confirmées et jeunes artistes.
- **La poursuite du plan en faveur du réseau des scènes de musiques actuelles** (2 millions d'euros), élément majeur de la politique nationale de soutien à la diversité musicale.

Transmettre à la jeunesse, partout en France

L'accès à la culture est plus que jamais une condition du débat démocratique autour des valeurs de la République, de l'ouverture et de l'acceptation de l'autre, du développement de l'esprit critique.

En France :

- **8 millions d'euros vont être alloués aux conservatoires nationaux en 2016.** Un signe fort qui marque le retour de l'État aux côtés des collectivités territoriales pour une politique ambitieuse d'éducation et de pratique artistique.
- La Philharmonie de Paris-Cité de la musique va étendre **dans une trentaine de villes en France le programme Demos**, fondé sur la pratique collective de la musique, afin de toucher des enfants dont la culture ne fait pas toujours partie du quotidien.
- **La ministre proposera à la rentrée prochaine un nouvel appel à projets**, pour encourager l'innovation en matière d'action culturelle et pour favoriser la présence des artistes au plus près des enfants et des adolescents, notamment dans les zones rurales ou sur les territoires éloignés des lieux de pratique culturelle.

En Ile-de-France, plusieurs projets vont voir le jour dans cet esprit d'ouverture à la jeunesse :

- **Des jumelages** vont être signés dès la semaine prochaine entre les communes de zones de sécurité prioritaires (ZSP) et de grands établissements publics culturels, à l'image du Louvre, de la BNF, de l'Odéon Théâtre de L'Europe, du Théâtre de la Colline,... Cette expérience pourra être étendue à d'autres territoires sur le plan national.
- **Le projet Médicis-Clichy-Montfermeil** entre en phase opérationnelle, pour devenir la porte culturelle du Grand Paris.

Conforter le régime de l'intermittence et mieux encourager un emploi durable et de qualité

Comme l'a rappelé le Premier ministre, la pérennisation d'un régime spécifique d'assurance chômage pour les artistes et les techniciens du spectacle, inscrit dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle, est une condition essentielle de l'équilibre et de l'avenir de ce secteur.

En application des nouvelles dispositions, énoncées en 2015 dans la loi, les partenaires sociaux du spectacle ont débuté, le 25 février dernier, à leur niveau, la négociation du régime spécifique d'assurance chômage, afin de s'accorder sur des mesures d'économie, permettant de garantir l'équilibre et la pérennité financière du régime.

Par ailleurs, dans la suite de la Conférence pour l'emploi, les ministères de la Culture et de la Communication et du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ont engagé un plan d'action, élaboré avec les partenaires sociaux, pour relancer durablement l'emploi dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma. L'étude en cours pour la création d'un Fonds pour l'emploi du secteur en sera un élément déterminant pour soutenir l'activité de ce secteur.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr